

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 92-2016 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé « pour valoriser encore mieux nos déchets »

La commission du préavis mentionné en titre s'est réunie le mardi 16 février 2016 en salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers communaux suivants:

Madame Suzanne Sisto-Zoller
Madame Dominique Perret
Madame Danielle Ayer
Madame Conchita Neet-Sarqueda
Monsieur Jean-Daniel Roulier
Monsieur Alain De Col
Monsieur Ali Korkmaz
Monsieur Yolán Menoud (Président-rapporteur)

La Municipalité était représentée par Monsieur le Municipal Jean-Marc Dupuis, ainsi que par M. Alain Peneveyre, Chef de service - Service environnement – maintenance

La parole est en premier donnée à M. Dupuis pour une introduction.

La volonté de ce préavis était de présenter le cycle complet du recyclage des déchets, depuis leurs tris dans les déchetteries ou points de collecte, jusqu'au traitement et recyclage des matériaux, et ceci pour l'ensemble des déchets triés sur la commune de Renens.

M. Peneveyre explique que la rédaction de ce préavis était un gros travail pour les services car cela demande beaucoup de contacts auprès des différents prestataires et certaines informations sont difficiles à obtenir. De plus, les filières de gestion des déchets changeant très régulièrement, il y a donc eu lieu de révéifier l'ensemble des filières.

M. Dupuis propose de passer le préavis page par page et de poser les questions au fur et à mesure.

Questions :

Ordures ménagères :

Question : La diminution de 50% du volume des déchets à Renens suite à l'introduction de la taxe au sac a-t-elle une influence sur la valorisation des déchets en chaleur (usine Tridel) ?

Réponse : Il y a lieu d'observer le pouvoir calorifique des déchets présents dans ces ordures ménagères. En effet, la diminution du volume est principalement due au retrait des déchets biodégradable qui sont mieux triés et qui n'ont pas un pouvoir calorifique très important. De plus, sur l'ensemble des communes qui amènent leurs déchets à Tridel, la diminution du volume n'atteint pas les 50% comme à Renens. Actuellement l'usine de Tridel est surdimensionnée, mais cela risque de changer avec l'évolution démographique.

Papier :

Q. N'y a-t-il pas d'usine de recyclage du papier plus proche de chez nous ?

R. Le papier est séparé du carton chez Papirec à Ecublens, mais ce dernier est ensuite envoyé dans le canton de Soleure ou en Allemagne pour en faire du carton ondulé. Pour le papier, la papeterie la plus proche est en suisse allemande.

Verre :

Q. Il y a quelques années, le verre recyclé était pillé et était utilisé comme sable pour les fond fouilles, cela se fait-il encore ?

R. Non cela ne se fait plus, le verre est revalorisé et recyclé pour en refaire du verre.

Q. La verrerie la plus proche est celle de St-Prex, or celle-ci récupère uniquement le verre qui est trié par couleur (blanc, brun, vert). Serait-il possible d'augmenter la proportion de verre trié par couleur ?

R. Aujourd'hui, le tri par couleur se fait uniquement à la déchetterie de Malley. Le tri par couleur avec un ramassage au porte-à-porte est trop contraignant à mettre en place. Il serait possible dans les

containers de rue, mais cela représenterait un coût conséquent. La déchetterie de Bussigny ne trie pas les différentes couleurs du verre.

Déchet biodégradable :

Q. Les petits composts de quartiers ne sont-ils pas plus efficaces que la récupération des déchets biodégradables au porte-à-porte ?

R. Les déchets récupérés sont envoyés dans l'usine de méthanisation de Lavigny. L'avantage est que nous pouvons mélanger les déchets crus et cuits et ceci est un réel confort pour les habitants.

Par ailleurs, à partir du mois d'avril, la commune va vendre des sacs de compost qui viennent de l'usine de méthanisation de Lavigny. Le sac de 20L sera vendu au habitant à Fr. 5.- au lieu de Fr. 8.- (il sera néanmoins facturé à Fr.6.- à la commune). La vente s'effectuera dans les déchetteries mobiles.

Q. L'usine de Lavigny oblige-t-elle la commune à racheter une certaine quantité de compost comme le faisait Lausanne à l'époque ?

R. Non nous n'avons pas cette obligation.

Q. Quel est la qualité des déchets biodégradables ? N'y a-t-il pas une part importante de déchets plastiques ?

R. Oui cela est un problème, la commune fait beaucoup de promotion concernant les sacs composables, mais cela reste un problème. Il y a environ 10 à 15% de déchets souillés et cela oblige l'usine de Lavigny à effectuer un tri laborieux avant la méthanisation.

Q. Il semble que les containers qui sont situés directement aux abords des routes sont plus sujet à avoir des plastiques ?

R. Effectivement, c'est pourquoi la commune est très exigeante sur l'emplacement des containers à ordures lors de nouvelles constructions, ceci afin d'éviter que ces containers se trouvent directement au bord de la route.

Aluminium :

L'aluminium est un déchet très important à recycler car la fabrication de la matière première coûte très cher et demande énormément d'énergie.

Bois :

Un changement est proposé dans le cadre de cette réponse au postulat. Au lieu d'envoyer le bois en Italie pour en faire de l'aggloméré pour des meubles, le bois récupéré sur la commune sera amené chez CRICAD (Crissier chauffage à distance) à Crissier pour une revalorisation en chaleur. La commune paiera 115.-/tonne pour l'élimination de ces déchets, soit le même montant qu'aujourd'hui.

Ressourceries :

Q. Quel est la situation des ressourceries à Renens ?

R. Il existe une ressourcerie à Malley et ce depuis janvier de cette année. C'est Lausanne qui a mis cela en place, et les objets récupérés sont utilisés pour les logements de secours. Cela est géré par le Service social de la ville de Lausanne.

Q. Dans les déchetteries mobiles, les meubles déposés sont-ils récupérés ou bien détruits ?

R. Il n'existe pas de ressourceries dans les déchetteries mobiles. Cela existait à l'époque, mais certaines personnes en faisaient un marché de revente. Quelques incidents ont été constatés. Aujourd'hui les meubles déposés dans les déchetteries mobiles sont détruits.

PET :

Aujourd'hui, le taux de recyclage du PET se monte à 83-84%. L'élimination est rétribuée à 145.-/tonne.

Plastiques :

Q. Existe-t-il une filière de recyclage pour les films alimentaires plastique souillés ?

R. Non, pas à ce jour.

Q. La nouvelle usine de tri des plastiques de Grandson permettra-t-elle la valorisation de nouveaux déchets plastiques ?

R. Non, la nouvelle usine ne permettra de recycler que ce qui est déjà récupéré aujourd'hui à Renens.

Textiles :

Q. Les habits récupérés par Texaid sont-ils revendus ?

R. Oui, les vêtements en bon états sont vendus en seconde main et le reste est recyclé pour en faire des chiffons. Cette récupération n'a aucune incidence financière pour la commune, elle doit juste mettre à disposition un endroit pour la collecte.

Briques de boissons (lait, thé froid etc.) :

Il s'agit là aussi d'une amélioration proposée dans le cadre de cette réponse au Postulat. La Municipalité propose de collecter spécialement ce déchet dans les déchèteries mobiles de quartier dès 2016. Une promotion sera effectuée dans le carrefour info.

Les différentes couches de la brique seront séparées et le carton sera recyclé. Le reste sera brûlé (plastiques). La commune fera un bilan à la fin de l'année et décidera si cette filière de recyclage est intéressante.

Les coûts d'élimination et les rétributions des différents déchets sont présentés dans le tableau ci-dessous :

VILLE DE RENENS

Tarifs des déchets au 15 février 2016

Service Environnement-Maintenance

Repreneur	type de déchets	traitement CHF/t HT	transport CHF/t HT	rétrocession taxe CHF/t HT
Tridel, Lausanne	ordures ménagères	203.00	163.40	-350.00
Papirec, Ecublens	papier/carton	-45.00	113.10	
CID, Lausanne	verre mélangé	10.00	100.75	
Ecorecyclage, Lavigny	déchets organiques	100.00	161.80	
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	aluminium	-65.63		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	batteries	-250.00		
SRS, Bussigny	bois	135.00		
Retripa, Crissier	bois	115.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	capsules à café	-400.00		
Tridel, Lausanne	encombrants	223.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	ferraille	-10.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	fer-blanc	-100.00		
CID, Lausanne	huiles mélangées	210.00		
SENS	appareils électroménagers	-175.39		
SWICO	électronique de loisirs	-130.00		
PET Recycling	bouteilles de boissons	-145.00		
CRIDEC, Eclépens	piles	-270.00		
Inno Recycling AG	films plastiques	450.00		
Thévenaz-Le-Duc, Ecublens	flaconnage	0.00		
Retripa, Crissier	plastique dur	0.00		
Swisspor, Châtel-St-Denis	polystyrène blanc	1'400.00		
Bel-Gom, Chavornay	pneus	500.00		
Texaid	textiles	0.00		

Réflexions de la commission

De manière générale, les commissaires reconnaissent le travail effectué par la Municipalité pour répondre au Postulat de M. Mocchi. Ce préavis présente une bonne vision de la politique de gestion des déchets de Renens.

La commission tient à remercier et à souligner le travail effectué.

Vœux : La commission demande à la Municipalité de réfléchir à développer les ressourceries dans les déchetteries mobiles ainsi qu'à la déchetterie de Bussigny et de suivre avec attention le bilan de la ressourcerie mise-en-place à Malley.

Délibération de la commission :

Au vote, la commission soutient les conclusions du préavis à l'unanimité.

C O N C L U S I O N S LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 92-2016 de la Municipalité du 18 janvier 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "Pour valoriser encore mieux nos déchets".

PREND ACTE du fait que la Municipalité va entreprendre les mesures nécessaires pour l'amélioration de la valorisation du bois et des briques à boissons de la Ville de Renens.

PREND ACTE des autres mesures à prendre décrites dans le présent préavis.

Les commissionnaires :

Suzanne Sisto-Zoller :

S. Sisto-Zoller

Dominique Perret :

D. Perret

Danielle Ayer :

D. Ayer

Jean-Daniel Roulier :

J.-D. Roulier

Alain De Col :

A. De Col

Ali Korkmaz :

Conchita Neet-Sarqueda :

C. Neet

Yolan Menoud (président rapporteur) :

Y. Menoud